



Politique : Code de conduite des fournisseurs Chubb 2022	Date d'effet : 18 juillet 2022
Version 1.0	Cycle de révision : 2 ans

## CODE DE CONDUITE DES FOURNISSEURS

### 1. RÉSUMÉ :

Chubb Ltd., y compris chacune de ses divisions, business units et filiales (collectivement « Chubb ») s'engagent à respecter les normes les plus strictes en matière d'éthique et de conduite des affaires.

En vertu du [Code d'éthique et de conduite des affaires](#) de la société mère de Chubb, APi Group Inc. (la « société »), les collaborateurs Chubb doivent respecter un certain nombre d'exigences, à savoir adopter un comportement honnête et éthique, agir de façon équitable, protéger et utiliser correctement les actifs de la société, respecter les lois, règles et réglementations applicables et signaler tout comportement illégal ou contraire à l'éthique.

Nos fournisseurs sont essentiels à notre réussite et, afin de proposer des produits et services de qualité supérieure de manière responsable, nous attendons de vous que vous respectiez nos attentes en matière d'éthique et de conformité.

Le présent Code de conduite des fournisseurs (le « Code ») décrit nos attentes en ce qui concerne chacun de nos fournisseurs de produits et de services, et s'aligne sur les attentes que nous avons envers nos propres directeurs, responsables, collaborateurs et représentants.

Dans le cadre du présent Code, un « Fournisseur » désigne toute tierce partie qui conclut un contrat avec Chubb dans le but de fournir des marchandises ou des services de toutes sortes, et ce quel que soit le terme par ailleurs utilisé pour désigner une telle partie (vendeur, entrepreneur, agent, consultant, sous-traitant, transitaires, etc.). Chubb est conscient et s'attend à ce que ses fournisseurs de produits et de services aient leurs propres codes d'éthique et de conduite. C'est pourquoi le présent Code ne se veut pas une liste exhaustive de toutes les exigences en matière d'éthique et de conduite des affaires.

Il vous incombe de vous assurer que vos directeurs, responsables, collaborateurs, représentants, chaîne d'approvisionnement et partenaires d'affaires connaissent et se conforment aux exigences du présent Code.

#### Code d'éthique du CIPS

La direction des Achats Chubb s'est engagée à respecter le Code d'éthique du Chartered Institute of Procurement and Supply (CIPS).

- **Compréhension et engagement**

Politique : Code de conduite des fournisseurs Chubb 2022	Date d'effet : 18 juillet 2022
Version 1.0	Cycle de révision : 2 ans

- veiller à une bonne compréhension des règles d'éthique professionnelle à tous les niveaux de l'organisation
- améliorer de façon continue la connaissance de toutes les lois et réglementations applicables dans les pays où l'organisation mène ses activités, que ce soit de manière directe ou indirecte
- s'engager à éradiquer les pratiques professionnelles contraires à l'éthique, y compris la corruption, la fraude et les violations des droits humains, tels que l'esclavage moderne et le travail des enfants

- **Pratiques éthiques**

- mener toutes relations d'affaires avec respect, honnêteté et intégrité, et éviter de nuire à des tiers en conséquence des décisions d'affaires
- traiter toutes les parties prenantes de façon équitable et impartiale, sans discriminer ou accorder de faveur
- soutenir et promouvoir activement la responsabilité sociale de l'entreprise
- éviter toute pratique commerciale qui pourrait jeter le discrédit sur les métiers de l'approvisionnement

- **Professionalisme**

- utiliser des stratégies d'approvisionnement afin d'exclure de la chaîne d'approvisionnement toute pratique contraire à l'éthique
- veiller à ce que les décisions d'approvisionnement aient un impact minime sur les droits humains et l'environnement, tout en s'efforçant de maximiser la valeur et les niveaux de service
- mettre en place des politiques et procédures éthiques, les contrôler et les mettre à jour régulièrement, et veiller à ce qu'elles soient respectées
- imposer un enseignement et une formation conformes aux normes professionnelles pour l'ensemble du personnel impliqué dans le sourcing, la sélection des fournisseurs et la gestion des fournisseurs
- faire preuve d'une diligence raisonnable dans tout engagement commercial

- **Responsabilité**

- assumer toute responsabilité en matière d'éthique professionnelle
- promouvoir une culture du leadership par l'exemple
- prendre des mesures pour éviter, signaler et corriger les pratiques contraires à l'éthique

Politique : Code de conduite des fournisseurs Chubb 2022	Date d'effet : 18 juillet 2022
Version 1.0	Cycle de révision : 2 ans

- offrir un environnement sûr permettant le signalement des pratiques contraires à l'éthique

**Avertissement général :** Les attentes énoncées dans le présent Code ne sont pas censées contredire ou modifier les conditions des contrats que vous avez conclus avec Chubb. Si une exigence contractuelle s'avère plus restrictive que le présent Code, vous devrez vous conformer à une telle exigence.

## 2. RESPECT DES LOIS

- Vous devez, au minimum, respecter toutes les lois et réglementations applicables à votre activité et à votre relation avec Chubb.

## 3. QUALITÉ, ENVIRONNEMENT, SANTÉ ET SÉCURITÉ

- Vos produits et services doivent être conçus, produits et livrés en mettant l'accent en priorité sur la sécurité et la santé de vos collaborateurs et consommateurs.
- Vous devez avoir en place des processus d'assurance qualité pour repérer, communiquer à Chubb et corriger les défauts, et ce afin de livrer des produits et services qui respectent ou surpassent les exigences de qualité contractuelles ainsi que les prescriptions légales et réglementaires.
- Il est impératif que tous les tests et inspections nécessaires soient réalisés dans les règles par des personnes dûment autorisées et qualifiées, et que toutes les certifications requises soient effectuées avec précision.
- Vous êtes tenu de respecter toutes les lois, réglementations et directives applicables en matière d'environnement, de santé et de sécurité, et de mener vos opérations de sorte à préserver l'environnement et à réduire le plus possible les déchets, les émissions, la consommation d'énergie et l'utilisation des matériaux problématiques.
- Vous devez également garantir à vos collaborateurs et à vos invités professionnels un environnement de travail sain et sécurisé.
- Il convient de mettre en place un système efficace de gestion de la santé et de la sécurité pour assurer la sécurité sur le lieu de travail, éviter les blessures ou menaces pour tout individu dans les locaux ou sur les sites de travail de Chubb, et d'enquêter sur tous les incidents. Cela implique de
  - a. Respecter toutes les directives, politiques et lois en matière de sécurité, y compris les règles et réglementations locales concernant le nombre maximum d'heures travaillées par jour et par semaine, ainsi que les congés requis, conformément aux principes des conventions applicables de l'Organisation internationale du travail (OIT) ;

Politique : Code de conduite des fournisseurs Chubb 2022	Date d'effet : 18 juillet 2022
Version 1.0	Cycle de révision : 2 ans

- b. Veiller les uns sur les autres et aider les collègues à travailler en toute sécurité ;
- c. Interdire l'usage de stupéfiants et d'alcool, d'armes ou la violence sur le lieu de travail ;
- d. Respecter toutes les procédures de sécurité physique, y compris l'accès aux installations et l'utilisation des badges des collaborateurs ; et
- e. Signaler immédiatement toutes les blessures, menaces, tous les risques et quasi-accidents de sorte qu'ils puissent être examinés, traités et évités à l'avenir.

#### 4. CONCURRENCE PAR LE MÉRITE ET FAIR-PLAY

- Vous devez rivaliser avec vos concurrents strictement sur la base de la qualité de vos produits et services.
- Il vous est défendu de verser un pot-de-vin à quiconque, où que ce soit et pour quelque motif que ce soit, au nom de Chubb, en votre nom ou au nom d'autres personnes.
- Par conséquent, vous ne devez jamais offrir, promettre, autoriser ou fournir, que ce soit de manière directe ou indirecte, quoi que ce soit de valeur (y compris des cadeaux d'entreprise) avec l'intention ou dans le but d'inciter une quelconque personne (y compris un client Chubb, un collaborateur Chubb ou un fournisseur de niveau supérieur ou inférieur) à renoncer à ses devoirs et à accorder un avantage commercial déloyal à Chubb, à vous-mêmes ou à d'autres personnes. Cela inclut les paiements de facilitation (ex. : les paiements visant à accélérer ou à garantir l'exécution d'une action gouvernementale de routine comme l'obtention d'un visa ou d'un dédouanement).
- Il vous est défendu d'adopter un comportement anti-concurrentiel, pour quelque motif que ce soit, au nom de Chubb, en votre nom ou au nom d'autres personnes. Par conséquent, vous ne devez jamais truquer des offres, fixer des prix ou attribuer des clients ou des marchés, ou échanger des informations sensibles sur le plan concurrentiel appartenant à Chubb ou vous appartenant (ex. : prix, coût, production, etc.) avec les concurrents de Chubb ou avec vos concurrents.
- Vous ne devez pas non plus abuser de votre pouvoir sur le marché, que ce soit pour votre compte ou pour celui d'autres personnes, en refusant de traiter, en vous livrant à des pratiques tarifaires prédatrices ou discriminatoires, en subordonnant la vente ou la fourniture d'un produit ou service spécifique à la vente d'un autre produit ou service, ou en adoptant d'autres stratégies abusives similaires.
- Il vous est défendu de vous livrer à d'autres pratiques de marché trompeuses ou déloyales, que ce soit au nom de Chubb, en votre nom ou au nom d'autres personnes. Par conséquent, vous ne devez jamais faire de fausses déclarations concernant les produits ou les services de Chubb, vos produits ou services, ou les produits ou services d'autres personnes. De même,

Politique : Code de conduite des fournisseurs Chubb 2022	Date d'effet : 18 juillet 2022
Version 1.0	Cycle de révision : 2 ans

vous ne devez jamais dénigrer les concurrents de Chubb ou vos concurrents, ni leurs produits ou services.

## 5. CONFLIT D'INTÉRÊTS

- Vous devez éviter tous les conflits d'intérêts ou les situations donnant l'impression d'un conflit d'intérêts dans le cadre de vos interactions avec Chubb.
- Vous devez signaler à Chubb tout cas impliquant un conflit d'intérêts réel ou potentiel entre vos intérêts et ceux de Chubb comme, par exemple, lorsque l'un de vos collaborateurs (ou une personne proche de l'un de vos collaborateurs) est lié personnellement à un collaborateur Chubb qui peut prendre une décision susceptible d'impacter votre activité, ou lorsqu'un collaborateur Chubb détient une participation ou un intérêt financier dans votre activité.

## 6. RESPECT DES RÈGLES DU COMMERCE INTERNATIONAL

- Vous êtes tenu de mener vos activités dans le strict respect de toutes les lois et réglementations applicables régissant
  - a. l'exportation, la réexportation et les nouveaux transferts de marchandises, de données techniques, de logiciels et de services ;
  - b. l'importation de marchandises ;
  - c. les sanctions économiques et les embargos ; et
  - d. les exigences des gouvernements contre le boycottage.

## 7. MARCHÉS PUBLICS

- Vous devez faire particulièrement attention à respecter les règles uniques et particulières qui s'appliquent à la passation de marchés avec des organismes gouvernementaux et aux interactions avec des agents de l'État. Si vous êtes en charge d'un contrat Chubb auprès d'un organisme gouvernemental, vous devez en toutes circonstances suivre les règles du gouvernement en matière de concurrence loyale, respecter les restrictions applicables aux fonctionnaires (ex. : réception de cadeaux et emploi), livrer des produits et des services conformes aux spécifications, aux lois et aux réglementations, adhérer aux principes comptables et de tarification du gouvernement, réclamer uniquement les frais admissibles, veiller à l'exactitude des données soumises et respecter toutes les autres exigences gouvernementales applicables.

Politique : Code de conduite des fournisseurs Chubb 2022	Date d'effet : 18 juillet 2022
Version 1.0	Cycle de révision : 2 ans

## 8. PROTECTION DES INFORMATIONS ET CONFIDENTIALITÉ DES DONNÉES

- Vous êtes tenu de respecter les droits de propriété légitime et les droits de propriété intellectuelle de Chubb et d'autres parties.
- Vous devez veiller particulièrement à protéger les informations sensibles, y compris les informations confidentielles, exclusives et personnelles, et à respecter toutes les lois applicables en matière de traitement et/ou de contrôle des données à caractère personnel.
- Il est déconseillé d'utiliser ces informations à des fins autres que les fins commerciales pour lesquelles elles sont fournies, à moins que le propriétaire des informations ne donne son autorisation au préalable.

## 9. EXACTITUDE DES REGISTRES ET DES SOUMISSIONS

- Il est impératif que vous teniez des livres et des registres qui rendent compte, avec précision et exhaustivité, de toutes les transactions liées à l'activité de Chubb, et chacune des soumissions que vous faites à Chubb, à ses clients et aux autorités de réglementation doivent être précises et exhaustives.
- Vous ne devez jamais ajouter d'inscriptions dans vos livres et registres, ou modifier, dissimuler ou détruire un quelconque document, dans le but de déformer un quelconque fait, circonstance ou transaction lié(e) à l'activité de Chubb.

## 10. NON-DISCRIMINATION

- Vous devez traiter vos collaborateurs et partenaires d'affaires actuels et potentiels de façon équitable, sur la base uniquement du mérite et d'autres facteurs liés à vos intérêts commerciaux légitimes, et sans tenir compte de la race, de la religion, de la couleur, de l'âge, du sexe, de l'identité ou de l'expression de genre, de l'orientation sexuelle, de l'origine nationale, de la situation familiale, du statut de vétéran ou d'un handicap, ou de toute autre caractéristique protégée en vertu du droit applicable, et ce conformément à la politique de Chubb et aux principes des conventions applicables de l'OIT.

## 11. LIBERTÉ D'ASSOCIATION

- Vous devez reconnaître le principe de liberté d'association et le droit à une action concertée et à une négociation collective, tels qu'ils existent en vertu des lois en vigueur dans vos pays d'activité.

Politique : Code de conduite des fournisseurs Chubb 2022	Date d'effet : 18 juillet 2022
Version 1.0	Cycle de révision : 2 ans

## 12. RÉMUNÉRATION

- Vous êtes tenu de respecter toutes les réglementations applicables concernant les salaires, les heures, et les avantages sociaux prévus par la loi.
- Ces rémunérations et avantages doivent être suffisants afin d'attirer et de fidéliser des talents qualifiés pour contribuer à votre activité.
- Les documents énonçant les conditions de travail (telles que la rémunération et les avantages) doivent être remis aux collaborateurs, et le paiement des heures supplémentaires doit être à un taux plus élevé/supérieur conformément au droit applicable.
- En outre, il ne devrait y avoir aucune réduction du taux de rémunération standard pour des motifs disciplinaires.

## 13. TRAVAIL DES ENFANTS

- Vous devez interdire le recours au travail des enfants dans le cadre de vos opérations, qu'elles soient liées ou non à l'activité de Chubb, et ce conformément à la politique de Chubb et aux principes des conventions applicables de l'OIT. Le terme « enfant » désigne toute personne en dessous de l'âge minimum légal requis pour être employé dans le pays où le travail est exécuté.

## 14. TRAITE DES ÊTRES HUMAINS ET TRAVAIL FORCÉ

- Vous êtes tenu de respecter toutes les lois et réglementations interdisant la traite d'êtres humains.
- Il vous est défendu de recourir au travail forcé ou obligatoire, c'est-à-dire tout travail ou service qui est exigé d'une personne sous la menace d'une pénalité et pour lequel ladite personne ne s'est pas proposée volontairement, conformément à la politique de Chubb et aux principes des conventions applicables de l'OIT. D'autres formes de travail forcé ou obligatoire incluent, sans toutefois s'y limiter, le travail en servitude, le travail carcéral involontaire, l'esclavage ou la traite d'êtres humains.

## 15. HARCÈLEMENT ET COMPORTEMENT ABUSIF

- Vous devez vous engager tout comme nous à offrir un lieu de travail exempt de toutes formes de harcèlement, de brimades, de menaces et de violence.
- Le harcèlement désigne des propos ou des actions qui créent un environnement de travail intimidant, hostile ou offensant. Qu'il ait lieu dans la vie réelle ou en ligne, le harcèlement n'est

Politique : Code de conduite des fournisseurs Chubb 2022	Date d'effet : 18 juillet 2022
Version 1.0	Cycle de révision : 2 ans

pas seulement une question d'intention mais aussi de perception. Ce peut être (a) ce qu'une personne dit ou écrit, notamment des insultes, des plaisanteries ou des stéréotypes basé(e)s sur la race, l'appartenance ethnique ou le sexe, ainsi que tout langage menaçant ou grossier ; (b) ce qu'une personne fait, comme des attouchements, des avances sexuelles, le fait de bloquer intentionnellement le passage à une personne, d'ignorer ou d'humilier délibérément une personne ; ou (c) ce qu'une personne montre, comme l'affichage de photos obscènes ou de messages désobligeants sur un poste de travail ou le fait de les partager par voie électronique.

## 16. SIGNALLEMENT D'UNE FAUTE

- Nous attendons de vous que vous donniez à vos collaborateurs et partenaires d'affaires accès à des canaux de signalement appropriés pour signaler tout problème ou préoccupation d'ordre juridique ou éthique, y compris, sans toutefois s'y limiter, pour les signalements d'une violation du présent Code par vous ou vos partenaires d'affaires, sans crainte de représailles, et avec la possibilité notamment de recourir à l'anonymat.
- Si vous avez connaissance d'une faute liée à une activité Chubb entreprise par un quelconque collaborateur Chubb, un quelconque de vos collaborateurs ou des collaborateurs de vos partenaires d'affaires, nous vous prions d'en aviser Chubb immédiatement.
- Vous pouvez contacter le Département mondial des Affaires juridiques, de l'Éthique et de la Conformité de Chubb à l'adresse [ethics.compliance@chubbfs.ca](mailto:ethics.compliance@chubbfs.ca). En cas de doutes concernant des pratiques financières, comptables et/ou d'audit, vous pouvez contacter l'assistance Éthique de l'API à l'adresse <https://secure.ethicspoint.eu/domain/media/en/gui/73183/index.html>, où vous aurez la possibilité de faire votre signalement de façon anonyme.

## 17. PROGRAMME ÉTHIQUE & CONFORMITÉ

- En fonction de la taille et de la nature de votre activité, vous devez avoir en place des systèmes, outils et processus de gestion qui
  - a. garantissent le respect des lois, des réglementations et des exigences énoncées dans le présent Code ;
  - b. sensibilisent aux pratiques commerciales éthiques et promeuvent l'application de telles pratiques, y compris, sans que cela soit limitatif, le respect des attentes énoncées dans le présent Code ;
  - c. facilitent la constatation, l'analyse, la divulgation (à Chubb et à d'autres personnes, selon le cas) et la mise en oeuvre en temps opportun d'actions correctives en cas de violation des lois, des réglementations ou des attentes qui sont énoncées dans le présent Code ; et



Politique : Code de conduite des fournisseurs Chubb 2022	Date d'effet : 18 juillet 2022
Version 1.0	Cycle de révision : 2 ans

- d. offrent à vos collaborateurs une formation sur les exigences de conformité, et notamment sur les attentes énoncées dans le présent Code.

## 18. VOS PARTENAIRES D'AFFAIRES

- Si le contrat que vous avez conclu avec Chubb vous interdit de céder, de déléguer ou de sous-traiter vos obligations, nous attendons de vous que vous respectiez à la lettre à cette interdiction.
- En revanche, si le contrat que vous avez conclu avec Chubb vous permet de céder, de déléguer ou de sous-traiter vos obligations ou d'obtenir auprès d'autres parties des produits ou des services qui seront intégrés dans les produits ou les services dont Chubb fait l'acquisition auprès de vous, nous vous prions de choisir avec soin vos partenaires d'affaires et d'effectuer un contrôle préalable, une vérification et une supervision afin d'éviter et de repérer toute faute.
- Il vous revient d'informer vos partenaires d'affaires des principes qui sont énoncés dans le présent Code et de veiller à ce qu'ils se conforment à de tels principes.

## 19. RESPECT DU CODE

- Vous autoriserez Chubb et/ou ses représentants à vérifier que vous respectez les attentes énoncées dans le présent Code dans le cadre de votre travail, et notamment vous le/les autoriserez à inspecter vos installations sur site et à examiner les livres, registres et autres documents associés.
- Vous devrez également transmettre à Chubb, sur demande, toute information complémentaire et les certificats attestant de votre conformité.
- Vous devrez vous assurer que Chubb est en droit de vérifier que vos partenaires d'affaires respectent les attentes énoncées dans le présent Code dans le cadre des travaux effectués pour Chubb, et notamment que Chubb est en droit d'inspecter les installations sur site et d'examiner les livres, registres et autres documents associés.
- Il vous incombe de vous assurer que vos partenaires d'affaires transmettront à Chubb, sur demande, toute information complémentaire et les certificats attestant de leur conformité. En cas de méfait, vous apporterez votre pleine coopération dans le cadre de toute enquête que Chubb pourra mener à cet égard.
- Vous vous assurerez que vos partenaires d'affaires apportent également leur pleine coopération si une telle enquête nécessite leur participation.
- Vous (et vos partenaires d'affaires) devrez corriger toute non-conformité identifiée dans le cadre d'évaluations. Chubb n'est aucunement tenu de contrôler ou de s'assurer du respect du



Politique : Code de conduite des fournisseurs Chubb 2022	Date d'effet : 18 juillet 2022
Version 1.0	Cycle de révision : 2 ans

présent Code, et vous admettez et reconnaissez qu'il vous revient entièrement de vous assurer que vos directeurs, responsables, employés, représentants et partenaires d'affaires se conforment pleinement audit Code.

En cas de questions ou de doutes concernant le présent Code, et notamment concernant son application à des circonstances spécifiques liées à votre exécution de travaux pour Chubb, ou dans le cas où votre organisation ne satisferait pas à ces attentes dans le cadre de l'exécution de travaux pour Chubb, veuillez contacter le Département mondial Éthique & Conformité de Chubb, à l'adresse [ethics.compliance@chubbfs.ca](mailto:ethics.compliance@chubbfs.ca).